

Le service intercommunal d'accompagnement à la rénovation Énergétique



La COMPA s'engage en faveur de la rénovation énergétique des logements, via la mise en place de deux nouveaux dispositifs en 2022 et 2023 :

1. Le Programme d'Intérêt Général (P.I.G)

« Lutte contre la précarité énergétique »

- ✓ S'adresse aux propriétaires occupants (modestes et très modestes) **et** aux propriétaires bailleurs
- ✓ Conseil, accompagnement et aides financières aux travaux de rénovation énergétique
- ✓ Pour les logements de plus de 15 ans (construits avant 2007)

Objectifs du P.I.G : Accompagner 195 propriétaires modestes / très modestes du Pays d'Ancenis

2. La Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (P.T.R.E)

- ✓ S'adresse aux ménages (sans condition de ressource) et aux entreprises du petit tertiaire privé du territoire de la COMPA
- ✓ Informations, Conseils personnalisés, Audits énergétiques, Accompagnement avant et pendant les travaux, etc.

En pratique : Un « guichet unique » par public-cible, ménages ou entreprises, afin de faciliter l'accès à l'information et simplifier le parcours de l'utilisateur :



Espace Conseil France Renov'
1^{er} niveau d'information
02 40 08 03 30



PIG pour les ménages propriétaires modestes et très modestes.
Conseil, accompagnement
Aides financières, dont la COMPA (500 ou 1000 €)

PTRE pour tous les ménages.
Conseil, accompagnement
Évaluation ou audit énergétique



Croissance Verte
1^{er} niveau d'information
02 52 70 09 82



La **PTRE** pourra accompagner les petites et moyennes entreprises de moins de 1 000 m², en leur apportant des informations générales et des conseils personnalisés. Les entreprises ayant des locaux plus grands peuvent bénéficier du dispositif Éco-énergie tertiaire.



croissance
verte



Zoom sur le Programme d'Intérêt Général (PIG)

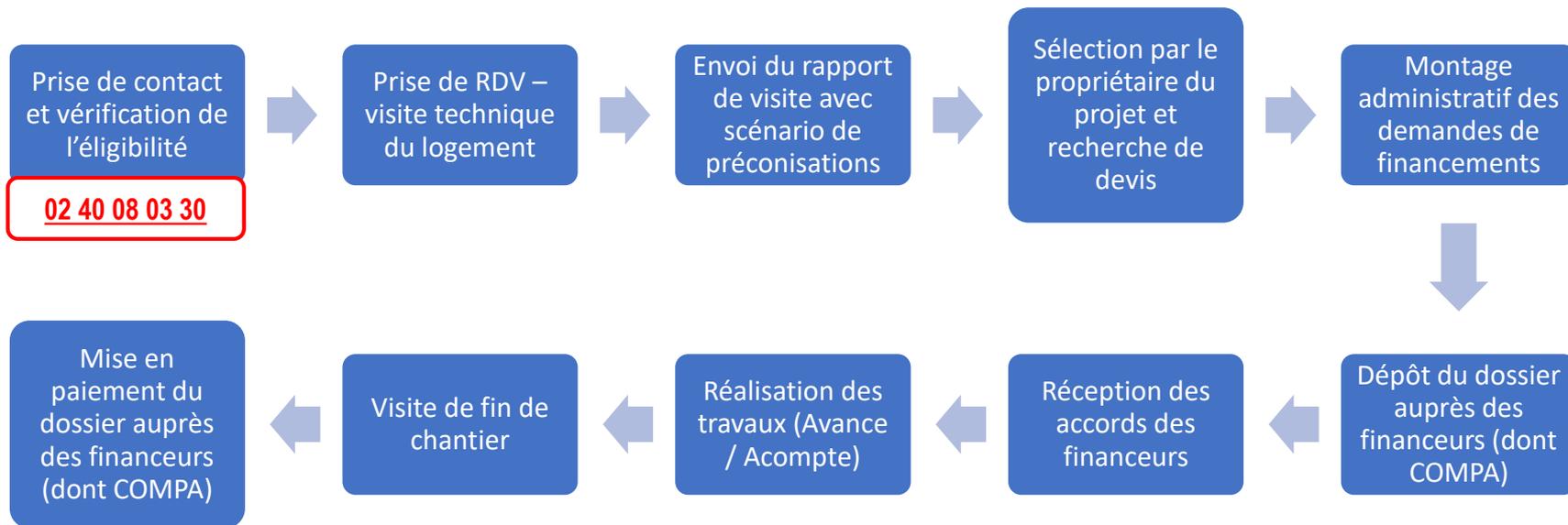
QUEL PUBLIC ÉLIGIBLE ?

- Aux propriétaires occupants dits « modestes » et « très modestes », selon la grille de revenus de l'ANAH :

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	15 262	19 565
2	22 320	28 164
3	26 844	34 411
4	31 359	40 201
5	35 894	46 015
Par personne supplémentaire	+ 4 526	+ 5 797

- Aux propriétaires bailleurs

LES ETAPES D'ACCOMPAGNEMENT



ATTENTION

Ne pas commencer les travaux avant le dépôt du dossier de demande de subvention.

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels ayant la certification RGE : <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>

Les subventions sont versées à la fin des travaux (possibilité d'avance sous certaines conditions).

EXEMPLE DE PROJET FINANCE VIA LE PIG



PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

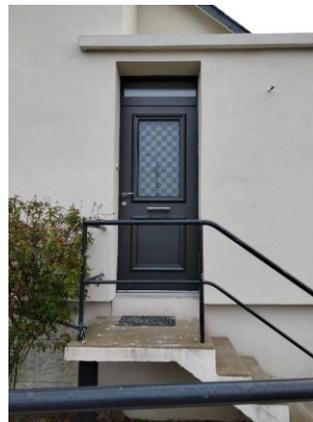
Propriétaire occupant aux ressources "très modestes"

Travaux réalisés:

Isolation des murs par l'extérieur + Remplacement de la porte d'entrée + Installation d'une VMC hygro B – **59% de gain énergétique**

Plan de financement (actualisé avec l'aide EPCI de la COMPA)

- Montant des travaux : 21 206.86 € TTC
- Subventions mobilisables
 - ANAH : 9 501.50 €
 - Prime Habiter Mieux Sérénité : 1 900.30€
 - Région : 4 000 €
 - Communauté de Communes: 1000 €



Total des subventions = 16 401.8 €
Taux de subventionnement global = 77%



Zoom sur la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)

Qui sommes-nous ?

CROISSANCE VERTE est la société de la transition et de la rénovation énergétique des Pays de la Loire (Créée en 2020).

C'est une structure créée pour faciliter les projets de rénovation énergétique et d'énergies renouvelables.

Elle accompagne les particuliers, les collectivités et les entreprises du tertiaire dans leur projet de rénovation énergétique sur l'ensemble du territoire.

CITÉMÉTRIE est un bureau d'étude spécialisé en urbanisme, élaboration et mise en œuvre des politiques de l'habitat (Créé en 1989).

Nos équipes accompagnent les collectivités et autres acteurs publics dans leurs projets de développement territorial et les particuliers dans les projets d'amélioration de leur logement.

ALLASSA ENERGIE est un bureau d'étude thermique basé à Ancenis spécialisé en performance thermique des bâtiments et en diagnostic immobilier.

Notre mission est d'accompagner nos clients dans une démarche de réduction de leurs consommations énergétiques et d'amélioration du confort thermique.





EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



Accompagner les particuliers, les entreprises et les collectivités en tant que **tiers de confiance** dans leur parcours de rénovation énergétique par des conseils objectifs non orientés vers des intérêts commerciaux

Mettre en place le guichet unique de l'habitat pour les EPCI (SARE et France Renov') pour accompagner les particuliers et le petit tertiaire privé

INGÉNIERIE TERRITORIALE



Faciliter l'émergence de projets (ENR et efficacité énergétique) et leur faisabilité technique et financière



**Les étapes d'un
parcours de
renovation
énergétique**



Premier niveau d'information

02 40 08 03 30



Conseil personnalisé



Audit et scénarii de travaux



**Travaux, aides financières et
plan de financement**



Suivi post travaux

LES ACTES METIERS DU PROGRAMME SARE

Actes liés à l'information, conseil, audit énergétique des ménages pour rénover des logements individuels

- **A1** : Information de 1er niveau : juridique, technique, financière et sociale (Réalisés par Alisée) Ecoute et évaluation des besoins, orientation, information technique et financière
- **A2** : Conseil personnalisé (Réalisés par Alisée) Définir le projet, simulation des aides financières, orienter vers un audit ou un bilan énergétique au besoin
- **A3** : Audit énergétique (Réalisés par Allassa Energie) Identifier et prioriser les travaux

Actes relatifs à l'accompagnement des ménages pour la réalisation de travaux de rénovation globale de logements individuels

- **A4** : Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (Phases amonts du chantier) (Réalisés par Citémétrie) Visite technique, analyse de devis, plan de financement
- **A4 bis** : Accompagnement des ménages dans l'avancement de leur chantier de rénovation globale (Phases de préparation et de réalisation du chantier puis suivi post-travaux) (Réalisés par Citémétrie) Appui au suivi de chantier et à la réception des travaux



Les principales aides financières à la rénovation énergétique des logements



Les principaux postes

ISOLATION DES PAROIS OPAQUES

Toitures terrasses / Rampants / plafonds des combles / combles perdus / murs de façades / planchers bas / fenêtres / portes d'entrées

CHAUFFAGE

Chaudières bois / biomasse / gaz / Pompes à chaleur / chauffage solaire combiné

CHAUFFE-EAU

Chauffe-eau solaire individuel / Chauffe-eau thermodynamique

VENTILATION

VMC Simple flux Hygro / VMC double flux



Les Eco Gestes dans le logement



Des exemples concrets

- Baisser le chauffage de 20°C à 19°C = -7% de consommation d'énergie
- Laver son linge à 30°C = 2 fois moins d'énergie qu'un lavage à 60°C
- Couvrir les casseroles pendant la cuisson = 4 fois moins d'électricité ou de gaz consommés



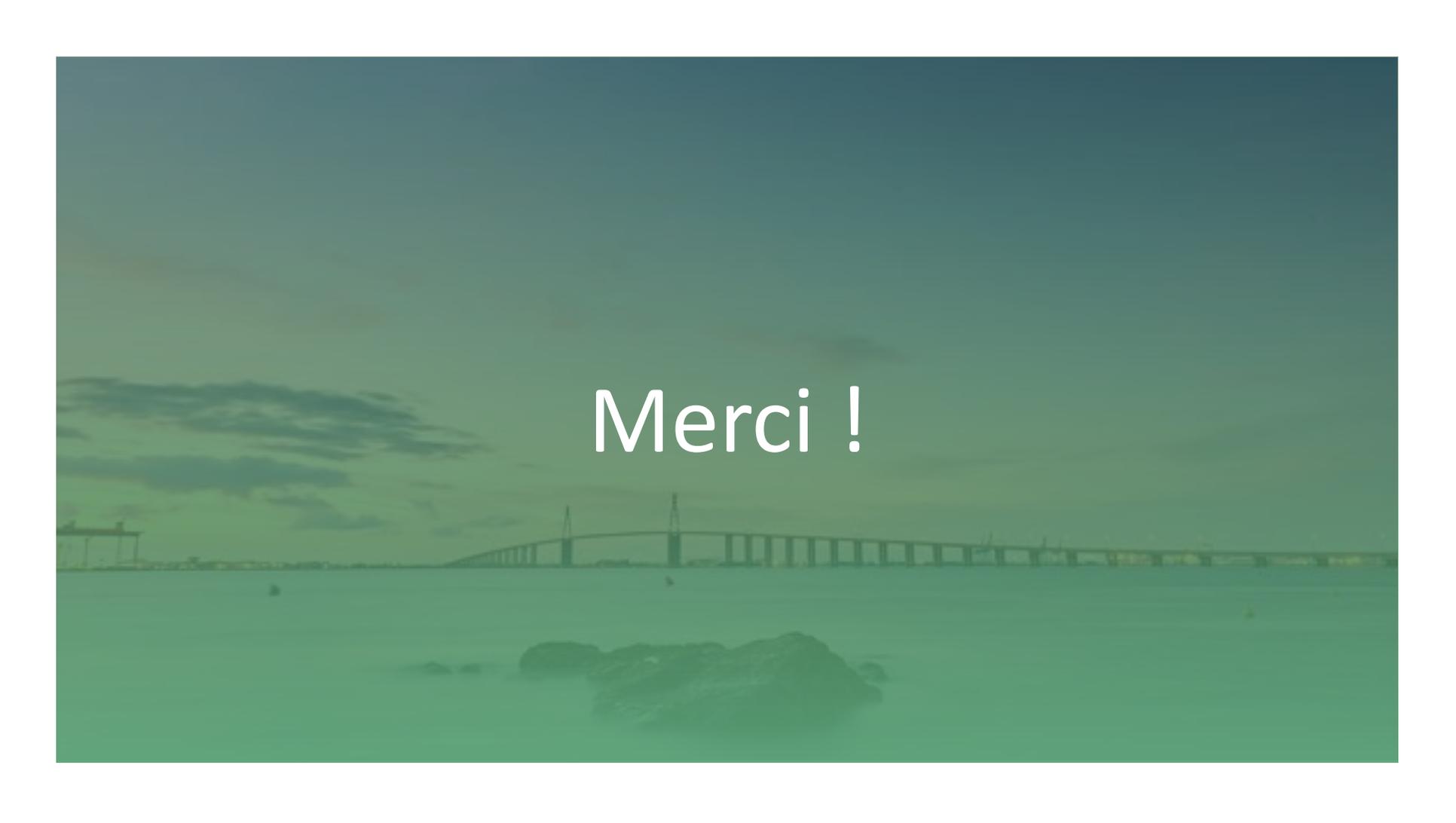


Quelques recommandations pour lutter contre le démarchage abusif



- Demander plusieurs devis, même lorsque les travaux sont à un euro
- Le démarchage téléphonique, pour proposer des travaux de rénovation énergétique dans le logement, est interdit et lourdement sanctionné
- Avant de signer un devis, ne pas hésiter à recueillir l'avis d'un conseiller Croissance Verte .
- Vérifier les labels et leur validité (certifications RGE), ainsi que les assurances. Si le ménage fait appel à une entreprise RGE, une réclamation est possible via le formulaire [FAIRE | Le service public de la rénovation énergétique](#)
- Vérifier que la société avec laquelle le contrat est passé est clairement identifiée, et jauger le sérieux de l'entreprise qui propose l'incitation (prendre en compte : l'ancienneté, la notoriété, la surface financière ou les avis des consommateurs)
- Examiner la qualité des sites internet ou de la documentation fournie. Les sites internet doivent faire apparaître clairement la société éditrice du site, les mentions légales, ainsi que des conditions générales d'utilisation intelligibles
- Être certain d'avoir reçu par écrit les éléments importants, et être vigilant sur la clarté des explications. Eviter les offres qui ne font pas apparaître clairement
- l'identité de l'entité qui fournit l'incitation et dans quel cadre. Si l'incitation n'est pas déduite directement de la facture, demander un écrit qui explique clairement dans quelles conditions elle sera versée, par qui,
- dans quel délai.
- Si un tiers intervient dans le processus il est conseillé de vérifier avec lui que les conditions décrites sont correctes.





Merci !